

**RÉSULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE NATIONALE DU 27 FÉVRIER 2023 AU 31 MARS 2023
CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT ILR/T23/2 DU DD-MM-2023 CONCERNANT LA FOURNIURE DES
INFORMATIONS EN VERTU DES ARTICLES 24 ET 25 DE LA LOI DU 17 DÉCEMBRE 2021 SUR LES RÉSEAUX ET
LES SERVICES DE COMMUNICAITONS ÉLCTRONIQUES ET DE L'ARTICLE 21 DE LA LOI MODIFIÉE DU 30 MAI
2005 PORTANT :**

- 1) ORGANISATION DE L'INSTITUT LUXEMBOURGEOIS DE RÉGULATION ;**
- 2) MODIFICATION DE LA LOI MODIFIÉE DU 22 JUIN 1963 FIXANT LE RÉGIME DES TRAITEMENTS DES
FONCTIONNAIRES DE L'ETAT**

LUXEMBOURG, LE 5 JUIN 2023

SECTEUR COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Le présent document clôture le processus de la consultation publique nationale du 27 février 2023 au 31 mars 2023 concernant le projet de règlement ILR/T23/2 du DD-MM-2023 concernant la fourniture des informations en vertu des articles 24 et 25 de la loi du 17 décembre 2021 sur les réseaux et les services de communications électroniques et de l'article 21 de la loi modifiée du 30 mai 2005 portant :

- 1) Organisation de l'Institut Luxembourgeois de Régulation ;
- 2) Modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État

En application de l'article 4(3) du règlement 13/168/ILR du 21 août 2013 relatif à la procédure de consultation instituée par l'article 78 de la loi du 27 février 2011 sur les réseaux et les services de communications électroniques, l'Institut tient à rappeler qu'il tient exclusivement compte des commentaires qu'il a reçus durant la période de la consultation et qui se rapportent directement et uniquement au projet en question.

Ainsi, tout commentaire reçu après ce délai, ou qui ne se rapporte pas strictement au projet soumis à une consultation publique ne saurait être pris en compte et ne fera donc l'objet d'aucune publication de la part de l'Institut. L'Institut a reçu une contribution de la part de :

- Orange Communications Luxembourg S.A.;
- POST Luxembourg

Le fait d'inclure ces commentaires dans ce document ne signifie nullement que l'Institut approuve ou désapprouve les opinions exprimées.



Institut Luxembourgeois de Régulation
Monsieur Luc Tapella
Directeur
17, rue du Fossé
L-2922 Luxembourg

Bertrange, le 30 Mars 2023

Objet : Consultation publique nationale portant sur le projet de règlement portant sur les modalités relatives au relevé géographique des déploiements des réseaux

Monsieur le Directeur,

A l'égard de la consultation sous rubrique, nous vous informons que Orange Luxembourg n'a pas de commentaire particulier

Dans ce sens, nous restons à votre disposition et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations les plus distinguées.

Armelle Paillaud-Schneider
Manager Regulatory Affairs & Compliance



Institut Luxembourgeois de
Régulation
Monsieur Luc Tapella
17, rue du Fossé
L-1536 Luxembourg

Dossier traité par :
Département Compliance Telecom

N.réf. : 7745/23/R638/B

Luxembourg, le 24 mars 2023

Objet : Votre consultation publique CP/T23/1 portant sur le projet de règlement portant sur les modalités relatives au relevé géographique des déploiements des réseaux

Monsieur le Directeur,

POST Luxembourg tient à remercier l'ILR de lui permettre de faire part de ses observations concernant le projet de règlement portant sur les modalités relatives au relevé géographique des déploiements des réseaux.

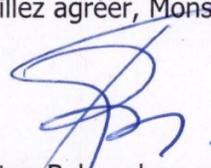
En tant que tel, le projet de règlement n'appelle pas de commentaires particuliers de la part de POST.

Néanmoins, POST propose de préciser les informations qui sont à fournir en vertu de l'article 3(1) 5° - « *Les informations liées au câblage interne* » (p. ex. câblage existant ? absence de câblage mais possibilité de l'installer ? absence de câblage et impossibilité de l'installer ?).

POST est de l'avis qu'une telle précision augmenterait la qualité des résultats finaux en matière de couverture VHCN au Luxembourg.

Mes équipes restent à la disposition des vôtres pour de plus amples renseignements dont vous pourriez avoir besoin.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes meilleures salutations.



Gaston Bohnenberger
Directeur